

Le Gouvernement, la SNCB et Infrabel mettent en place un « Service de Trains d'Intérêt National »

- Un « Service de Trains d'Intérêt National », sera organisé dès ce lundi 23 mars 2020, préservant de vraies solutions de mobilité pour les personnes amenées à devoir absolument se déplacer en train et pour lesquelles le déplacement en toute sécurité sanitaire doit être garanti
- L'offre de train sera maintenue tout en étant adaptée sur tout le territoire belge, avec une composition des trains maximale, permettant de maximiser la distance entre voyageurs
- Cela assure une offre de trains qui correspond à environ 75% du nombre de places offertes habituellement aux voyageurs d'un jour normal de semaine (heures de pointe incluses)
- Cette adaptation concilie la nécessité de la continuité du service et les recommandations sanitaires avec l'absentéisme croissant pour maladie du personnel ferroviaire, et de ses sous-traitants
- Le client reste au centre des préoccupations car la planification d'un « Service de Trains d'Intérêt National » évitera des suppressions non annoncées de trains en temps réel et une sur-occupation des trains en circulation ; elle garantira aussi un niveau maximal de sécurité
- Cette décision est en ligne avec les décisions d'autres opérateurs ferroviaires européens
- Le taux d'occupation actuelle des trains se situe entre 8 et 10%

BRUXELLES, le 19 mars 2020 – **Malgré la crise d'une ampleur inédite à laquelle le pays est confronté, la SNCB et Infrabel mettent tout en œuvre pour pérenniser une offre ferroviaire, un service vital à la population et à l'économie belge. Dans le but de garantir à la clientèle une offre de trains sur l'ensemble du territoire, les 2 entreprises appliqueront dès ce lundi 23 mars un service de trains spécifique. Dans un contexte très difficile, les deux entreprises ont tenté de rendre cette adaptation la moins impactante possible, en répondant à l'absentéisme croissant pour maladie au sein du personnel ferroviaire, et de ses sous-traitants, ainsi qu'à la nécessité de la continuité du service.**

Cette mesure a pour but d'éviter les désagréments, d'autant moins acceptables dans le contexte actuel, que représentent la suppression inopinée de trains et une sur-occupation des trains en circulation. Cette option garantira en outre, à chacun, un niveau maximal de sécurité. L'objectif est que ce plan reste d'application au moins jusqu'au 5 avril prochain, pour autant que les conditions d'exploitation et les consignes des autorités le permettent.

[Eviter une pénurie de personnels indispensables...](#)

Depuis le début de la crise du COVID-19, la SNCB et Infrabel travaillent en étroite collaboration avec les autorités en vue d'effectuer un suivi en temps réel de la situation du secteur ferroviaire, essentiel au bon fonctionnement du pays. La mise en place d'un service de trains adapté est devenue, au fil des jours, la seule possibilité permettant le maintien d'une offre robuste, stable et prévisible dans la durée. L'objectif des deux entreprises est de pouvoir continuer à offrir une solution de mobilité aux personnes qui ont impérativement besoin de se déplacer en train, pour travailler ou aider autrui, et ce en toute sécurité et de manière responsable.

Ces derniers jours, la SNCB et Infrabel ont informé les autorités sur l'augmentation continue des absences pour maladies constatées au sein des fonctions critiques pour le déploiement de l'offre ferroviaire. **Au sein du personnel des cabines de signalisation, Infrabel enregistrait un taux d'absences pour maladie de 15% ce mercredi 18 mars en soirée, alors que ce taux est – en temps normal – compris entre 4 et 5%. Au-delà de 25% d'absentéisme, les clients d'Infrabel (parmi lesquels les entreprises de transport de fret) risqueraient d'être lourdement pénalisés avec un service susceptible de ne plus être assuré 24h/24... Le trafic pourrait même être interrompu sur tout ou partie du réseau.**

Le taux d'absence des accompagnateurs de train de la SNCB a quant à lui plus que doublé en deux semaines, atteignant en moyenne, ce jeudi 19 mars, plus de 23% et même 30% dans certaines régions. Un taux pareil pourrait engendrer la suppression de plusieurs centaines de trains par jour en temps réel ... autrement dit sans que les clients n'aient pu être informés au préalable et avec un impact sur l'occupation du train qui suit.

D'autres fonctions nécessaires à la bonne circulation des trains (comme le personnel d'entretien de l'infrastructure ou d'entretien et de nettoyage du matériel roulant) connaissent une tendance similaire.

A la lumière de ce qui précède, le risque est devenu majeur de voir les voyageurs fortement impactés par cette situation en étant rapidement confrontés à une diminution désordonnée de l'offre, voire à un arrêt complet du réseau ferroviaire. C'est la raison pour laquelle, dans l'intérêt des personnes ayant le besoin de se déplacer en train, le Gouvernement, la SNCB et Infrabel ont décidé de prendre une mesure d'urgence: un « Service des Trains d'Intérêt National ».

Cette adaptation de l'offre permettra d'assurer un trafic suffisant sur l'ensemble des lignes et de disposer de personnel indispensable à la bonne exploitation.

Cette offre de trains permettra aussi d'éviter la promiscuité entre voyageurs et d'assurer le suivi des recommandations sanitaires, notamment suite à la très nette diminution de la fréquentation des trains constatée ces derniers jours. Les derniers comptages effectués ce mercredi 18 mars ont en effet révélé des taux d'occupation très faibles, de l'ordre de 8% en moyenne (et 10% en heures de pointe).

La composition des trains continuera à être maximale et l'offre de places offrira deux fois la capacité demandée, garantissant ainsi des conditions sanitaires adéquates.

Ces mêmes mesures de réduction de l'offre sont également d'application auprès de tous les opérateurs ferroviaires avoisinants. La Belgique s'inscrit donc dans des décisions prises à l'échelle européenne.

Un « Service de Trains d'Intérêt National »

Dès ce lundi 23 mars, ce « Service de Trains d'Intérêt National » sera mis en œuvre. Il permettra d'assurer :

- Une offre de trains qui correspond à environ 75% du nombre de places offertes habituellement aux voyageurs d'un jour normal de semaine (heures de pointe incluses)
- Une couverture maximale des besoins en mobilité des voyageurs
- Une offre stable et durable avec une desserte de toutes les lignes
- Une composition de trains maximale afin de maximiser la distance entre les voyageurs

Concrètement, il y aura :

- Une offre de 1 à 2 trains par heure sur les axes IC
- Une desserte de 2 à 3 trains durant les heures de pointe sur les axes omnibus (trains L et S)
- Les dessertes tardives aux environs de 21h (pour les IC - heure de départ) et aux environs de 20h (pour les omnibus – trains L et S – heure de départ) seront quasiment toutes supprimées. Cependant, pour tout départ après 19h, les voyageurs seront particulièrement invités à consulter le routeplaner.
- Sur la plupart des lignes omnibus (trains L et S), l'offre sera fortement limitée entre 9h et 15h

La mise en place de ce Service des Trains d'Intérêt National, mené en accord avec le Gouvernement, est la seule possibilité permettant le maintien d'un service robuste, stable et prévisible dans la durée, notamment eu égard aux personnels nécessaires à la gestion en temps réel du trafic (cabines de signalisation, ...). Un délai de 48h (hors week-end, qui dispose déjà de son propre Plan de transport) est nécessaire pour l'implémentation de ce service de trains adapté.

Le Ministre fédéral de la Mobilité, François Bellot, considère le secteur ferroviaire comme un secteur public vital, que ce soit pour le transport de personnes ou pour l'approvisionnement du pays en marchandises. Le Gouvernement, grâce à l'action de la SNCB et d'Infrabel, veut pouvoir le garantir avec toutes les précautions et mesures sanitaires indispensables. Grâce à cet horaire modifié, la SNCB et Infrabel souhaitent continuer à assurer un service performant pour les Chemins de fer. L'objectif de ce « Service de Trains d'Intérêt National » est d'éviter des suppressions non-annoncées de trains en temps réel et une sur-occupation des trains ; il garantira un niveau maximal de sécurité.

La SNCB et Infrabel continueront donc de tout faire pour permettre à celles et ceux qui doivent absolument se déplacer en train de pouvoir recourir à ce mode de transport.

Le Ministre souligne que les métiers de cheminot sont des métiers qui, de par leur nature, nécessitent une présence physique sur le terrain. Ces métiers sont en effet essentiels, de l'entretien des rames en atelier jusqu'à la conduite, en passant par l'accompagnement au sein du train et la gestion du trafic en toute sécurité.

« Durant cette crise, de nombreux Belges dépendent des Chemins de fer pour se déplacer pour des motifs impérieux. Je tiens à remercier les collaborateurs des entreprises ferroviaires, sur lesquels je compte pleinement. La famille des cheminots saura faire face aux nécessités et au défi actuel de mobilité. Cette mobilité doit rester possible dans les plus grandes conditions de sécurité et de respect des consignes

sanitaires, tant pour les usagers du rail que pour les collaborateurs d'Infrabel et de la SNCB », indique François Bellot, Ministre fédéral de la Mobilité.

Plus d'info sur les canaux de communication de la SNCB

La SNCB communiquera tous les détails sur ses différents canaux de communication, de sorte que les clients qui choisissent le train pour des déplacements nécessaires le fassent en connaissance de cause et prennent leurs dispositions en conséquence. En matière de trafic transfrontalier et international, la SNCB invite également les clients à se renseigner sur son site internet et sur ceux des autres opérateurs, tout en intégrant dans leurs déplacements les consignes édictées par les différentes autorités de ne plus se rendre à l'étranger sauf pour des déplacements indispensables.

La SNCB rappelle par ailleurs qu'elle nettoie quotidiennement ses trains et ses gares, avec une attention particulière pour les surfaces avec lesquelles les voyageurs sont en contact telles que les tablettes, poignées, poubelles, automates de vente, rampes, etc.